

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°4 avec enquête publique du PLU de GEX (01)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	135 rue de Genève – 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.56 Adresse mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCOT du Pays de Gex, avec révision en cours, mené en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU approuvé le 03.02.1978</p> <p>Révision n°1 approuvée le : 24.03.1986</p> <p>Révision n°2 approuvée le : 15.04.1991</p> <p>Révision n°3 approuvée le : 07.01.2008</p> <p>Révision n°4 approuvée le : 17.01.2011</p> <p>Modification n°1 approuvée le : 28.01.2016</p> <p>Modification simplifiée n°1 approuvée le : 23.03.2017</p> <p>Modification n°2 approuvée le : 08.02.2018</p> <p>Les objectifs de cette modification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ajuster le règlement et créer une orientation d'aménagement, concernant le secteur Uaa, au regard du projet Cœur de Ville ; - modifier le classement d'un secteur actuellement en zone UBa, vers un zonage plus adapté à l'accueil d'équipements publics structurants (UE), et ajout d'un emplacement réservé.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	12 652 hab. (population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3196,8 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Zone Uaa : 2,3 ha Zone UE : 0,47 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones urbaines : 336,8 ha Zones à urbaniser : 71,0 ha Zones agricoles : 481,2 ha Zones naturelles : 2307,8 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Un objectif global : renforcer la centralité de Gex et conforter Gex dans son rôle de pôle structurant du pays de Gex</p> <p>3 orientations induites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité et l'animation de son centre-ville - soutenir le dynamisme économique, le développement des équipements et des infrastructures de transport - préserver un cadre environnemental et paysager de qualité

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Secteur Uaa Cœur de Ville :

La ville de Gex a lancé, depuis 2011 (premières études préalables), un projet urbain structurant à l'échelle de la Place du Jura. Baptisé « Cœur de ville », ce projet a l'ambition de redynamiser l'offre et l'attractivité commerciale et culturelle du centre-ville, en réponse à des besoins identifiés, et en lien avec le centre ancien. Il s'agit d'un projet d'ensemble phasé.

Cet objectif fort comporte en réalité plusieurs enjeux. Ce projet donnera, ainsi à la ville l'opportunité de :

- redonner du souffle à un tissu commercial peu visible et donc peu fréquenté, et développer une offre plus qualitative, de manière à conférer une vocation commerciale à la place du Jura, complémentaire à celle du centre ancien ;
- reconquérir un espace urbanisable au service de la construction de services et d'équipements publics, de commerces et de logements, à proximité directe du centre-ancien et des infrastructures de transport, en recomposant le tissu urbain du secteur
- améliorer le cadre bâti et paysager de l'entrée du centre-ville
- développer des offres de services et d'équipements collectifs et publics (parking public, équipements culturels, logements ...)
- rendre plus lisible l'espace public central de Gex, qui est, actuellement, davantage un espace support de déplacements motorisés et de stationnements, qu'un espace d'échange piéton et multimodal : espace urbain ouvert au public permettant d'améliorer les continuités piétonnes ;
- réorganiser les flux de déplacements et le stationnement, tout en valorisant les modes doux.

Ce projet s'inscrit dans un site à haut potentiel accompagné d'un cadre qualitatif fort (Parc des Cèdres, axes piétons, vues) qui s'appuie, aussi, sur des atouts externes, telle que l'implantation future d'un arrêt du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) par le Département de l'Ain et le dévoiement de la RD 1005. À ce titre, le secteur Cœur de ville de Gex a pour objectif de se connecter aux grands projets de déplacements et de circulations que sont le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et la déviation de la Route Départementale - Avenue de La Poste.

Ce secteur a fait l'objet d'une modification simplifiée du PLU en 2017, permettant de créer le sous-secteur Uaa, dédié au projet Cœur de Ville. Toutefois, il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer plusieurs règles de cette zone, au regard du projet, objet de la concession d'aménagement. Ce projet d'ensemble phasé nécessite également la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Secteur UBa à classer en UE pour de nouveaux équipements

La commune envisage la création d'équipements publics structurants en lieu et place des anciennes douanes. Ce site dispose d'une localisation très intéressante :

- faisant lien et connexion entre le centre ancien et la zone UBa,
- située à proximité immédiate des équipements publics existants (centre culturel, bibliothèque, MJC, école de musique), ce qui permettra de créer et renforcer cette polarité au cœur de la commune, en complétant les équipements à disposition de la population,
- localisé sur un site en contact avec le projet Cœur de ville, proche de deux axes de transport importants : la RD 1005, traversant toute la commune, et la rue de Gex la Ville. Cette position favorise une facilité d'accès et un rayonnement sur le territoire communal.

Au-delà de la localisation privilégiée dans la commune, le développement d'équipements publics est rendu nécessaire par la croissance démographique de la commune. En effet, entre 2016 et 2011, Gex a vu sa population croître de 10 445 habitants à 12 652 (population municipale). Cette hausse est à l'image de la croissance de l'ensemble du Pays de Gex, dont la population augmente de manière continue, notamment en raison de la proximité avec la Suisse et du caractère transfrontalier du bassin genevois.

Dans les prochaines années, Gex va poursuivre sa croissance démographique du fait du projet « Cœur de Ville » tout proche du site, mais aussi de la densification et du renouvellement urbain attendus notamment en zone UBa. Ces évolutions sont également liées au contrat d'axe du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui prévoit une densification aux abords de cette ligne de transport.

Ces développements nécessitent la création de nouveaux équipements publics et le renforcement des services proposés à la population. Il est, ainsi, prévu sur ce site de créer un troisième groupe scolaire. Des équipements culturels et des espaces publics pourraient compléter l'aménagement du terrain.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	X	X	Une enquête publique conjointe avec la modification n°3 du PLU de Gex est en cours d'études.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		La procédure n'impacte pas les dispositions de la loi Montagne. Il s'agit d'évolutions à l'intérieur du tissu urbain, visant à modifier l'organisation de la constructibilité dans un secteur en renouvellement urbain.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 Pas de SAGE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
<ul style="list-style-type: none"> - Zone Uaa du PLU : secteur autour de la Place du Jura, en centre-ville de Gex, en bordure des RD 1005 et 984C - Secteur des anciennes Douanes : parcelles AI 299, 300, 301, situées rues de Gex la Ville et du Mont Blanc 	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Commune de centralité urbaine
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Croissance démographique : 9323 hab. en 2006 10446 hab. en 2011 12652 hab. en 2016
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le secteur Cœur de Ville va permettre la création de nouveaux logements. Cette vocation a déjà été permise lors de la modification simplifiée du PLU en 2017, qui a créé ce sous-secteur dédié à ce projet. Il est envisagé 80 logements ainsi que 63 logements en résidences seniors. Ces logements participent au renouvellement urbain et à la reconfiguration du cœur de ville de Gex, afin de favoriser son attractivité. C'est une vaste opération de requalification et de reconquête urbaine, où un vaste espace urbain dédié aux circulations et au parking deviendra un nouveau morceau de ville. Le programme comprend également un cinéma, une crèche, une maison de santé, l'office du tourisme, une Poste. Le projet répond aux objectifs du PLU de renforcer l'attractivité du centre-ville, de répondre aux besoins de la population. Par ailleurs, ce site est identifié dans le PLU comme un espace à enjeu de requalification. Le PADD du PLUiH en cours de création identifie également cet espace pour <i>favoriser le développement des opérations « cœur de ville »</i> .
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	459 logements, soit 7,8%
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Il applique une rétention foncière de 0, avec la requalification d'un vaste espace public dédié à la voiture et au stationnement, en un nouveau quartier.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0 ha ! Le projet concerne uniquement du renouvellement urbain sur des emprises déjà ouvertes à l'urbanisation (Uaa)
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non défini
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
La consommation d'espace est maîtrisée par la nature même de l'opération, qui consiste en la requalification d'un espace urbain dédié à la voiture, pour en faire un nouveau quartier et une extension du centre-ville. Le renouvellement urbain de ce secteur évite de créer les équipements, commerces et logements prévus dans une zone en extension urbaine.	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Gex est identifiée comme une ville capable d'accueillir tout type d'activités et de surfaces commerciales.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Le projet prévoit environ 2000m ² de commerces en pied d'immeuble, et 1200 m ² de locaux tertiaires. Ces locaux sont prévus dans une zone en renouvellement urbain et pour améliorer l'attractivité du centre-ville.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Bien que le projet prévoit ces surfaces commerciales et tertiaires, elles sont déjà actuellement prévues et autorisées par le PLU. La modification en cours ne fait évoluer que l'organisation des constructions envisagées
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Bien que le projet prévoit ces surfaces commerciales et tertiaires, elles sont déjà actuellement prévues et autorisées par le PLU. La modification en cours ne fait évoluer que l'organisation des constructions envisagées
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	L'ensemble est urbanisable en une seule fois.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Projet intégralement réalisé en renouvellement urbain, sur des emprises déjà urbanisées et classés en zone Uaa
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZSC et ZPS Crêts du Haut Jura, situées à environ 2 kms du site. Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un parc naturel national ou régional ?	X		PNR du Haut-Jura Le site n'est pas inclus dans le PNR mais il est situé à 1 km.
Une réserve naturelle nationale ?	X		RNN Haute Chaîne du Jura, située à plus de 1,7 kms, Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF II Bas-Monts Gessiens, situé à 500m du site. ZNIEFF I Haute Chaîne du Jura, situé à 1,6 kms du site ZNIEFF I Monts Mourex, situé à près de 3 kms Projet sans incidence sur ces espaces, car situé dans des emprises déjà urbanisées
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Une zone humide d'intérêt majeur est identifiée par le SCoT à moins d'un km du site, dans le secteur de Chauvilly et Pré Bataillard. Toutefois, il n'y a pas d'incidences, car le site est situé dans des emprises déjà urbanisées.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	<i>Le SCoT identifie des continuités écologiques. Le site est urbanisé actuellement et n'est pas inclus dans un corridor écologique. Le plus près est situé au Sud de Gex.</i>
--	------------	-----	--

4.4 Continuités écologiques			
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			Aucun réservoir de biodiversité, ni corridor d'importance régionale, ni cours d'eau d'intérêt écologique n'est identifié par le SRCE à Gex.
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		Le site est concerné par deux périmètres de monuments historiques, implantés en centre-ville : une fontaine de 1743 et un lavoir. Ces deux constructions ne sont pas visibles depuis le site.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La commune est alimentée par plusieurs ressources en eau : pompage de Pré Bataillard, sources de l'Etau, de la Léchère et de Sous-Disse. La gestion de la ressource est gérée par la communauté d'agglomération.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration de Gex St Genis Pouilly à Bois de Bay en Suisse. Elle dispose d'une capacité de 130 000 EqH, pour une charge entrante de 44 370 EqH. Elle est conforme en équipement et en performance. Elle peut donc recevoir les effluents supplémentaires.

4.6 Ressource en eau			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Le PADD du PLU actuel prévoit de limiter l'imperméabilisation, de favoriser l'infiltration ou la réduction des débits avant rejet au milieu récepteur.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risques d'inondation limités et liés aux cours d'eau : le By et le Journans, mais qui n'impactent pas le site risque sismique modéré et aléa faible retrait gonflement des argiles.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Nuisances sonores liées au trafic des RD 984C et 1005, inscrites au classement sonore des infrastructures de transports terrestres. Cela implique des isolations acoustiques à mettre en œuvre.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Desserte par le réseau de bus de Genève (TPG), par la ligne F allant de Gex à Genève Cornavin, avec une fréquence et une amplitude horaire importantes. Un projet de BHNS est en cours de réalisation pour transformer cette ligne, avec une cadence, une desserte et un fonctionnement optimisée. Un contrat d'axe est lié à ce projet et prévoit une densification autour de la ligne de Bus. La commune est aussi desservie par d'autres bus : la ligne 33 des TER (Divonne-Bellegarde), la ligne 814 des TPN reliant Gex à Coppet en Suisse, la ligne Noctabus des TPG la nuit, ligne 160 des cars du département de Gex à Bourg-en-Bresse.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 12 mars 2019

Lieu : Gex

Christophe BOUVIER

Président,

SIGNATURE




ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mme BILLET Marie-Claire
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Pôle Aménagement – Service urbanisme 135 rue de Genève 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.15 Mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr